

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 20 mai 2016

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 13 mai 2016
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 13 mai 2016
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaële COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC, Gérard NONY.

Absent:

- Madame Iris PONS

Secrétaire de séance : Madame Elsa BRUNEL

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Elsa BRUNEL.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2016

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2016.

Madame Danielle SAGNES fait remarquer qu'il convient de faire attention à la civilité devant les noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2016.

Le conseil municipal en prend acte.

3. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la sécurisation et l'accessibilité des arrêts de car

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, afin de contribuer au financement dans le cadre de travaux concernant la sécurisation et de l'accessibilité des arrêts de car de la Commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, afin de contribuer au financement dans le cadre de travaux concernant la sécurisation et de l'accessibilité des arrêts de car de la Commune.

4. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de Mobillyco : voie douce urbaine et périurbaine

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, afin de contribuer au financement dans le cadre de travaux concernant Mobillyco : voie douce urbaine et périurbaine (école élémentaire publique).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, afin de contribuer au financement dans le cadre de travaux concernant Mobillyco : voie douce urbaine et périurbaine (école élémentaire publique).

5. Subvention aux associations

Madame le maire donne la parole à Monsieur Gilbert Greve, adjoint.

Monsieur Gilbert Greve présente à l'assemblée les propositions de subventions aux associations formulées par la commission compétente.

En 2015, 34 associations avaient réalisés un dossier de demande de subvention, pour cette année et pour le moment 25 associations ont déposées leur dossier. Une date butoir est donnée pour rendre les dossiers.

L'assemblée décide de fixer une deuxième date butoir pour les associations dont le dossier ne nous est pas parvenu, soit le 30 juin 2016.

La commission compétente est tenue de vérifier que l'ensemble des associations ait bien reçu les dossiers de demande de subvention 2016.

Monsieur Franck de Pierrefeu demande s'il est possible pour les prochaines fois d'avoir une synthèse sur l'activité des associations, ce qui permettrait d'avoir une vision globale de leur activité et leur fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour, et 3 abstentions (Madame Raphaële COURTIAL, Messieurs Franck de Pierrefeu et Jean-Pierre Maisonnias), la proposition de la commission compétente et adopte les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Vote 2014	Vote 2015	Proposition 2016	Vote 2016
Associations culturelles				
Musique et Culture	2 000	1 800	1 800	1 800
Lire à Vernoux	300	270		
Ecran Village	2 000	1 500	1 500	1 500
Jazz en Vivarais	1 100	900	900	900
Mémoire vive	100	-		
K'on voit exceptionnel	400	350	350	350
La rencontre des artistes	1 200	1 100	1 000	1 000
Total Associations Culturelles	7 400	5 920	5 550	5 550
Associations sportives				
Club de Tennis	500	450	450	450
Club de Tennis - Tournoi	200	200	200	200
Gymnastique	500	500	500	500
Judo Club de Vernoux	500	450	450	450
La Truite Vernousaine	500	450	450	450
Salsa Dance Vers Nous	200	150	150	150
Vélo club	300	270	200	200
ACCA	100	100	100	100
Total Associations Sportives	6 800	5 220	2 500	2 500
Autres Associations				
Agrevou Club du 3ème âge	300	200	200	200
Aimergens	200	200	200	200
ADAPEI	350	300	300	300
Amicale des donateurs de sang	90	120	150	150
Castelvive	300	250	250	250
Radio des Boutières	100	50	50	50
Union Fédérale des Anciens Combattants	200	200	200	200
Banque alimentaire Drôme - Ardèche	300	270	100	100
FNATH	200	180		
Association des conjoints survivants		100	100	100
OTSC			500	500
Total Autres Associations	4 190	3 570	2 050	2 050
Total Subventions Associations	18 390	14 710	10 100	10 100

6. Tirage au sort des Jurys d'assises

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. "Pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais, il convient de désigner six personnes. Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 ainsi que les articles 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale.

Le tirage au sort se fait à partir de la liste générale des électeurs : le premier tirage indique le numéro de page, le second, le numéro de ligne.

Ont été ainsi désignés :

1. Madame Georgette PABION épouse MOULIN ;
2. Monsieur Georges DURAND ;
3. Madame Alice BOUIT épouse JARJAT ;
4. Madame Marie-Louise VELASCO ;
5. Madame Fiona PORTE ;
6. Madame Annie ROSTAIND épouse CAMPANER.

Questions diverses

Madame le maire explique la visite de ce jour, de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM à l'école élémentaire publique pour apprécier les actions pédagogiques exemplaires mises en place :

- 1- Les Temps Périscolaires et l'organisation avec le centre aéré « Les Copains d'abord »
- 2- L'organisation des nouveaux cycles d'apprentissage (classe de CM1 et CM2)
- 3- Actions menées par les collectivités territoriales, dont la convention pour l'éducation aux arts et à la culture et actions en lien avec TEPOS.
- 4- Plan numérique : appel à projet pour une classe

Prochains conseils municipaux :

- 17 juin
- 09 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 16 décembre

Rattachement à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

Jean-Pierre Maisonnias fait remarquer qu'il a pu lire dans la presse que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche était contre la venue de la communauté de communes du Pays de Vernoux.

Madame le maire précise que le Préfet ayant au moins deux communes représentant 50 % de la population qui ont voté pour aller à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, il peut donc prendre sa décision.

Monsieur Jean-Pierre Maisonnias: « Comment la Communauté de Communes du Pays de Vernoux va négocier la reprise de ses compétences notamment celles optionnelles comme les équipements sportifs ? et si cette compétence est rendue à Vernoux comment va-t'on faire ?

On demande un résumé des compétences obligatoires et optionnelles et celles qui ont des chances d'être prises par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Il n'y a pas l'unanimité au niveau de la population. »

Madame le Maire : « il y a eu mercredi soir (18/05/2016), le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche avec pour ordre du jour les conventions de regroupement. Toutes les conventions ont été votées, même par les communes qui sont contre la fusion.

Le débat s'est beaucoup politisé ; il ne s'agit plus d'un enjeu de territoire mais de posture. »

Gérard Nony : « il y a des interrogations car environ autant de pour que de contre.
Il faut séparer fusion des Communautés de Communes et regroupement des conventions. »

Jean-Pierre Maisonnias : « compte tenu de l'ambiance et des compétences à transférer, il y a une inquiétude car il peut y avoir des refus. »

Madame le Maire : « un document sur les compétences sera préparé. Une rencontre entre les vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Communauté de Communes du Pays de Vernoux est prévue.

Les compétences optionnelles seront transférées mais pourront être rendues ensuite. »

Social :

Anne Desbrus indique que les familles Arméniennes sont actuellement logées à la cure jusqu'au 31 août 2016. Ils auront donc besoin d'un logement pour septembre avant la possible régularisation de leur situation.

Divers :

Marie-Josèphe Reynaud s'interroge:

- Intermarché va-t-il ouvrir les dimanches matins ?
- Est-ce que la zone bleue fonctionne bien ? Au niveau de la Poste, c'est un peu problématique.

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas eu de retour dernièrement.

Projet Bois du Four (en dessous du budget)

Inauguration le 16 juin 2016 à 14h45 avec tous les scolaires qui ont participé à l'élaboration de ce projet soit un total d'environ 120 élèves (collège public et privé).

Fin de séance : 22h00